

RECEPISSE DE DEPOT

GREFFE DU
TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE
DE DIGNE LES BAINS

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES
6 PLACE DES RECOLLETS, 04000 DIGNE LES BAINS CEDEX
TEL: 04.92.31.80.88 - 04.92.31.80.89
BUREAU OUVERT DU LUNDI AU VENDREDI DE 8H30 A 11H30

SCP TREFFS MIELLE ROBERT
AVOCATS
40 BOULEVARD GASSENDI
04000 DIGNE LES BAINS

V/REF :

N/REF : 57 B 37 / 2004-A-763

LE GREFFIER DU TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE DIGNE LES BAINS CERTIFIE
QU'IL LUI A ETE DEPOSE A LA DATE DU 04/10/2004, SOUS LE NUMERO 2004-A-763,

P.V. d'assemblée du 12/05/2004

CONCERNANT LA SOCIETE

GARAGE GIRAUD
Société anonyme
QUARTIER SAINT CHRISTOPHE - ROUTE DE MARSEILLE
DIGNE LES BAINS
04000 DIGNE LES BAINS

R.C.S. DIGNE 005 750 377 (57 B 37)

LE GREFFIER



SA GARAGE GIRAUD-S.A.G.G.
Société Anonyme
Au capital de 40.000 Euros
Siège social : DIGNE LES BAINS (04000)
Quartier Saint Christophe - Route de Marseille

R.C.S DIGNE B 005 750 377 (57 B 37)

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DU 12 MAI 2004

L'an deux mille Quatre et le Douze Mai à 11 heures,

Les actionnaires de la Société GARAGE GIRAUD, Société Anonyme au capital de 40.000 francs, dont le siège social est à DIGNE LES BAINS (04000) Quartier Saint Christophe Route de Marseille, divisé en MILLE (1.000) actions de QUARANTE (40) Euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire au siège social de la société LME TROUCHE HOLDING sur convocation du Conseil d'Administration.

Le Commissaire aux comptes, régulièrement convoqué est absent excusé.

Les membres de l'assemblée ont émargé la feuille de présence en entrant en séance.

L'assemblée est présidée par le Président Directeur Général, Monsieur Michel TROUCHE.

Sont scrutateurs de l'assemblée, les deux membres disposant du plus grand nombre de voix et acceptant cette fonction :

- Mme Eliane TROUCHE
- Mme Françoise TROUCHE

Le bureau de l'assemblée désigne pour secrétaire :

- Me Jean-Marc ROBERT

La feuille de présence est vérifiée, arrêtée et certifiée exacte par le bureau qui constate que les actionnaires présents ou représentés possèdent 999 actions sur les 1.000 actions formant le capital et ayant le droit de vote.

L'assemblée représentant plus du quart du capital est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président rappelle alors l'ordre du jour qui est le suivant:

ORDRE DU JOUR

- Nomination d'un nouvel administrateur,
- Formalités, pouvoirs.

Enfin la discussion est ouverte. Après échanges et personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

EM *TF* *TM* *TR*

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée générale ordinaire, prenant acte du décès de Monsieur Lucien TROUCHE, constate l'obligation de nomination d'un nouvel administrateur, leur nombre étant inférieur au minimum légal.

En conséquence, l'assemblée générale nomme en qualité d'administrateur, Madame Françoise TROUCHE demeurant à CHAMPTERCIER (04660), l'Hubac de Chandourène née à DECINES CHARPIEU (69150) le 29 Mai 1927.

Madame Françoise TROUCHE exercera ses fonctions d'administrateur à compter de ce jour et pour la durée restant à courir jusqu'à l'assemblée générale ordinaire tenue en 2010 statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2009.

Madame Françoise TROUCHE accepte les fonctions d'administrateur qui viennent de lui être conférées et précise qu'elle n'est frappée d'aucune incapacité susceptible de lui interdire l'exercice d'un tel mandat.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

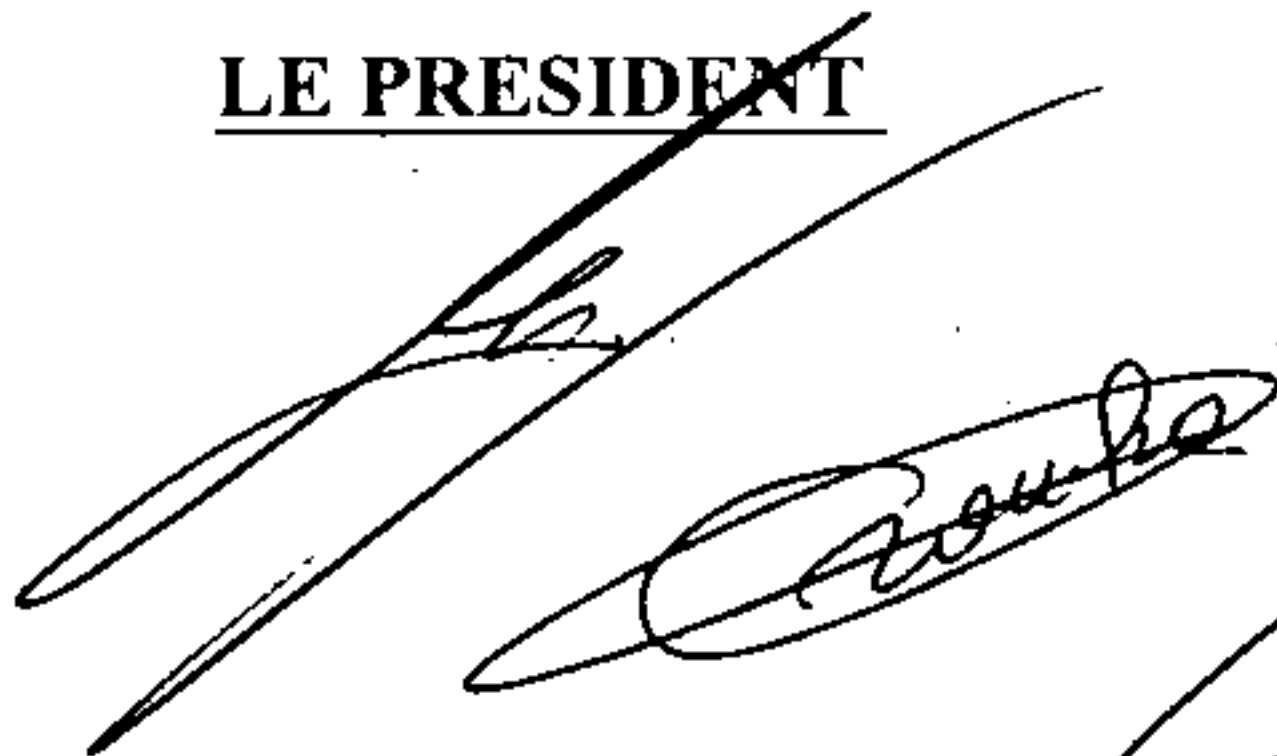
L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie certifiée conforme des présentes, à l'effet d'effectuer toutes formalités de publicité requises.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant la parole, la séance est levée à 11 heures 30.

Et de tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès verbal, qui après lecture, a été signé par les membres du bureau.

LE PRESIDENT



LES SCRUTATEURS



LE SECRETAIRE

